

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0666/PR/MEFIP portant affectation d'une parcelle de terrain sise au Héron au profit du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

n° 2012-0666/PR/MEFIP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PLANIFICATION

Date de publication
4 novembre 2012

Numéro JO
n° 21 du 15/11/2012

Date du numéro
15 novembre 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 octobre 2012.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté, une parcelle de terrain d'une superficie de 1258m2 environ sise au Héron et au nord du CRIPEN au profit du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une entité d'édition scolaire.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère des Finances par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH